Image not found or type unknown

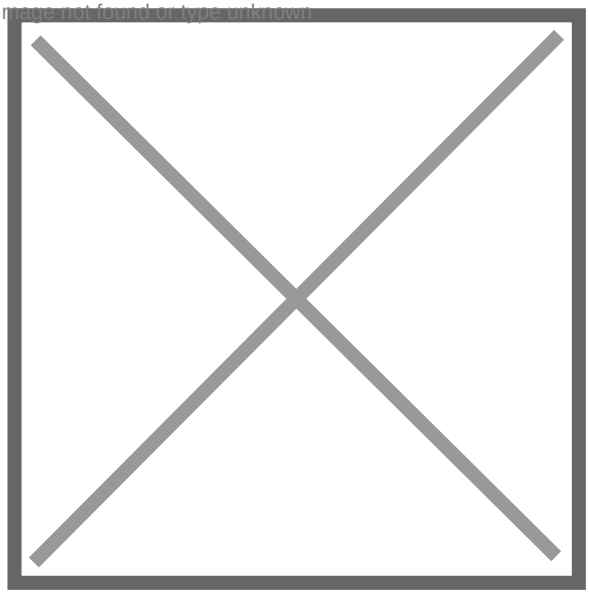

Certificat de nationalité française.

Par **adèle99**, le **09/04/2009** à **10:43**

Bonjour,
Je suis français d'origine étrangère(je suis née au togo) mais j'ai obtenu la nationalité française en 1992 et j'ai même servi dans l'armée française durant 8 années. Cependant lorsqu'en 2003, j'ai voulu faire refaire ma carte d'identité française et mon passeport, il m'a fallu déposer une demande d'authentification de mon acte de naissance au tribunal d'instance de bordeaux ; lequel tribunal doit faire authentifier l'acte par les autorités Togolaises et le consulat de France au Togo avant de me fournir le fameux CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE nécessaire pour refaire mon passeport et ma carte d'identité. Le problème est qu'à ce jour, presque 6 ANS plus tard , je n'ai toujours pas de nouvelles de cette authentification d'acte et je suis toujours sans la moindre pièce d'identité valable car ma carte d'identité(version papier) est périmée depuis longtemps et que mon ancien passeport est resté à la préfecture de police le jour même où j'ai demandé à le faire refaire. A chaque fois que je retourne au tribunal, la greffière se contente de me répondre qu'elle continu à faire des lettre de relance au consulat et qu'il n'y a rien qu'elle puisse faire de plus. J'ai alors demandé à la préfecture une carte de séjour en attendant d'obtenir ma carte d'identité et ma demande a été rejetée. Je ne peux même pas passer mon permis de conduire qui pourrais me servir de pièce d'identité puisqu'il faut une pièce d'identité pour s'inscrire au permis. Cette histoire tourne en rond depuis 6 ANS et je ne sais plus quoi faire . C'est pour cette raison que je viens soliciter vos conseils afin de me sortir de ce bourbier interminable après 6 ans d'attente . Mille merçi pour vos conseils!

Par **jeetendra**, le **09/04/2009** à **13:10**

bonjour, le mieux dans votre cas, c'est de prendre un avocat pour débloquer la situation,

sinon chacun va se renvoyer la balle et vous allez perdre du temps inutilement, courage à vous, cordialement

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:42**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENNEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.
tu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écris nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écris en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écris en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l entrée et séjour des étrangers) qui sera écris en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écris en noir en grand caractère (code de l entrée et séjour des étrangers et du droit d asile) après avoir cliqué dessus tu aura encore une nouvelle page qui va s ouvrir et la alors tu pourra commencé a cherche la réponse a ta question tu trouvera toutes les lois qui consernes les étrangers et leur droits et autre encore .
et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je prefere que tu passe par la démarche que je t ai dis avant parce que si tu par directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouvé par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillé pourtant si tu passe comme je t ai di tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.
et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favorite la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t intéresse s est mieux au moins tu l aura toujours avec toi s est important.
je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses a tes questions et pas besoins de payer un avocat pour poser les questions qui te tracasse je vous souhaite bonne lecture a tout ce qui verront ce message aussi.
Je vous aime.
www.ambacamfrance.org infos pour faire des papiers pour mariage etc.. quand on n est à l étranger

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés